



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général  
Direction des ressources humaines

Service des emplois et des compétences  
Sous-direction de la gestion des ressources en emplois  
et en compétences  
Bureau des effectifs

Paris, le 03 JUIL. 2009

**Note**

à

Madame Hélène EYSSARTIER  
Directrice des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Emmanuel Amigues  
emmanuel.amigues@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 62 00 – Fax : 01 40 81 70 69

Objet : Prévisions des départs à la retraite

La sous-direction GREC a actualisé les prévisions de départs en retraite pour les principaux corps du ministère, afin d'alimenter les travaux de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences ainsi que les discussions budgétaires.

On rappellera que le périmètre d'étude ne s'applique pas sur l'ensemble de la population intervenant sur les missions du MEEDDAT. En outre, les personnels transférés vers les collectivités territoriales en vertu des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ont été exclus du champ de l'analyse prévisionnelle. Seules les prévisions de départs des agents non-transférés, en activité au MEEDDAT en 2008 et faisant partie des corps de l'ex-MTETM, intègrent le champ d'étude.

Par ailleurs, comme l'an dernier, l'impact de la réforme de la législation relative aux retraites a été modélisé (loi n° 2003-775 du 21 août 2003) à partir du modèle de la Direction du Budget. Celui-ci a été intégré avec une hypothèse « prudente », au vu du ralentissement des départs en retraite, amorcé depuis 2009.

PJ : 1  
Copie à : M. Dominique Morteletcq  
M. Yves Malfilatre

**Présent  
pour  
l'avenir**

## **1. Concernant 2008, l'écart entre le réalisé et le prévisionnel est relativement faible**

Deux raisons justifient ces écarts.

### **A. Des écarts dus au comportement atypique de certains corps**

A l'occasion de la transmission du présent rapport, il apparaît opportun de rappeler le constat entre le réalisé et le prévisionnel. Pour des prévisions 2008 de 2 371 ETPE, les départs en retraite ont été, en fait, de 2 496 ETPE. Cet écart de 125 ETPE, soit 5 %, relativement faible, porte essentiellement sur le corps des OPA. Celui-ci représente près de 70 % des écarts. *A contrario*, les prévisions de départs de certains corps, notamment celui des C exploitation, ont été légèrement surévaluées.

En concentrant l'analyse sur les OPA et les C exploitation, les deux corps pour lesquels les évolutions des retraites sont les plus significatives, il est possible de déterminer certaines des raisons qui justifient un changement de tendance dans les départs.

Les OPA, comme les C exploitation ont, pour la plupart, débuté jeunes dans la vie active et peuvent bénéficier du dispositif des carrières longues ainsi que du départ à la retraite avant l'âge de 60 ans.

Si jusqu'en 2007 leur nombre reste stable, en 2008 les départs en retraite évoluent : à la hausse pour les OPA (notamment pour les agents de 57 ans), à la baisse pour les C exploitation (en raison, d'une décote plus pénalisante, qui amène les agents à repousser la date de leur cessation d'activité).

Pour bénéficier d'une retraite à taux-plein, un agent C exploitation pouvait partir à l'âge de 55 ans en 2005 et doit, depuis la réforme des retraites de 2003, attendre aujourd'hui d'avoir 57 ans et 3 mois. En effet, partir à 55 ans l'amènerait à subir une réfaction de sa pension de 4,5%.

Pour les OPA, l'intégration des primes dans le calcul des pensions compensent l'effet-retard de la décote. C'est ce que confirment les chiffres du *Rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique (faits et chiffres 2007 et 2008), DGAFP, octobre 2008* : en 2007, seulement 13,2 % des ouvriers d'Etat perçoivent une pension à taux plein contre 30 %, soit plus du double, des agents de la fonction publique d'Etat.

C'est la raison pour laquelle nos prévisions intègrent ce facteur de rémanence lié à la décote.

### **B. Des écarts liés à un manque d'historicité des données**

Si la base de données du ministère, OMESPER, comportait tous les éléments biographique des agents, il eût été possible d'affiner encore les calculs, mais sans rien connaître de leurs années antérieures, d'exercice dans le secteur privé par exemple, il est impossible de connaître l'impact des décotes sur la décision de nos agents.



## **2. En 2009, la crise économique joue vraisemblablement le rôle de facteur de ralentissement de départs à la retraite**

### **A. Une baisse significative du nombre de départs à la retraite qui ne peut être liée qu'au seul effet de la décote**

En ce début d'année, les volumes des retraites des trois premiers mois représentent 447,7 ETPE, tous corps confondus. Toutes choses égales par ailleurs, ils étaient de 656,2 ETPE en 2008. Bien plus faibles qu'en 2008, ils se rapprochent des volumes de départs de 2005 intervenus en début d'année, ceux de 2006 et 2007 étant plus élevés. Ces résultats récents corroborent les paramètres de modélisation utilisés. Cette baisse peut être imputée pour partie à la conjoncture économique actuelle.

### **B. La crise économique agit sur les décisions de départs à la retraite**

L'impact de la crise économique sur la décision de départ à la retraite a été envisagé mais est difficilement identifiable. Ses effets, indéniablement anxiogènes, peuvent théoriquement amener les agents à repousser la date de leur cessation d'activité, dans un souci d'aide intergénérationnelle, d'enfants au chômage par exemple.

Toutefois, l'agent semble poussé à un arbitrage différent, pour différentes raisons :

- soit qu'il considère qu'à la retraite il sera moins affecté par les évolutions de la conjoncture économique, puisqu'il disposera d'un revenu fixe et n'aura plus les charges liées à la vie active,
- soit qu'il estime pouvoir compenser par le temps offert ce qu'il ne pourra plus acheter (heures de garde d'enfants, bricolage, travaux domestiques...),
- soit encore qu'il considère que disposer de 75 % de sa rémunération brute lui interdise d'assumer la prise en charge des membres de sa famille.

En fonction de la prévalence de l'une de ces raisons, il décidera alors de partir à la retraite ou non.

En outre, le fait d'être en période d'inflation basse peut également être un facteur d'ajournement de la date de départ à la retraite. Après la reprise, dans 4/5 ans, il est communément attendu par les prévisionnistes qu'il faudra s'attendre à une période d'hyperinflation. Ce qui veut dire que la décision de partir à la retraite aujourd'hui correspond à un sacrifice terriblement éprouvant sur le moyen terme car les pensions sont calculées à jour J et leur réévaluation se fait à un rythme plus lent que la mesure de l'inflation.

Aussi, c'est peut-être moins la crise qui perturbe la décision que l'incertitude de ce qui lui succédera.

\*

En définitive cette étude se présente donc comme une prévision où les départs cumulés sont bien évalués. Cependant, la répartition dans les différents corps entre les différentes années est susceptible d'évoluer en fonction de facteurs exogènes, liés notamment à l'environnement économique et au comportement propre à certains corps du ministère.

Le chef du service des emplois et des compétences

  
Dominique MORTELECQ